Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 038-213804222-20260120-AG_ARR26_023-AR

Arrêté du Maire n° 023/2026

Plan n° 375 bis
Titre n° 31/2025

CONCESSION DE TERRAIN
dans le Cimetière Communal
De Saint-Martin d'Uriage
Ancien Cimetière

Le Maire de la commune,

Vu la demande présentée par [redacted]
Combe 38410 SAINT-MARTIN D'URIAGE.

et tendant à obtenir l'achat d'une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture particulière de sa famille.

ARRÊTE :

Article 1er – Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée,

une concession **de 30 années, à compter du 24 novembre 2025**.

Article 2 – Cette concession est accordée à titre de [1] :

XXX	concession nouvelle	
	renouvellement de la concession	
	conversion de la concession accordée le	et expirant le

Article 3 – La concession est accordée moyennant la somme totale de **sept cent vingt euros** qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance n° 696 bordereaux n° 120 du 26/11/2025.

Article 4 – Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Fait en Mairie, le 20 janvier 2026,
Le Maire,

MAIRIE DE St-MARTIN-D'URIAGE (Isère)

---

[1] Cocher la ligne correspondante
1 exemplaire destiné au titulaire de la concession
2 exemplaires destinés aux archives de la commune

Télétransmis le 02/02/2026